

Berchem, le 20 novembre 2013

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de et à Berchem-Sainte-Agathe

Interpellation pour le Conseil communal :

Position et décision du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique

Tout d'abord, nous tenons à féliciter et encourager l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque pour son travail, apprécié d'ailleurs tant par les utilisateurs que par les autorités subsidiantes.

Lors du dernier Conseil d'administration, il y eut un débat autour d'un projet proposé par l'équipe. Il associe des lieux inhabituels, en l'occurrence les lieux de restauration pour y réaliser une animation autour de la lecture. Ce projet est louable et s'inscrit dans les lignes du développement de la lecture publique tel que le Décret l'entend et que nous appuyons. Ce n'est donc pas le projet en lui-même qui nous préoccupe.

Cependant, le choix du restaurant est pour le moins ambigu étant donné qu'il est tenu par un responsable politique en fonction, Si l'on ajoute que l'action sera proposée en période pré-électorale, vous comprendrez en quoi ce choix est hautement problématique.

Nous défendons le principe de non ingérence politique dans les choix et initiatives culturelles et pédagogiques. Cependant, il paraît assez évident qu'il y aurait ici confusion d'intérêt et on peut s'étonner qu'un accord ait été octroyé sans réserve par le restaurant incriminé. Ensuite, en dernier recours, il est évidemment nécessaire que l'initiative soit cadrée et le cas échéant réajustée en fonction de règles politiques et déontologiques garantissant la neutralité politique de l'action.

Ce réajustement est de la prérogative du Conseil d'administration, et ce d'autant plus qu'il n'est composé que de représentants politiques, au prorata des compositions des groupes politiques du Conseil.

Or, il semble que malgré les interpellations faites en séance, le Conseil d'administration n'ait pas dégagé de décision claire en ce sens.

Nous souhaitons

- **connaître la position de la majorité dans de telles situations**
- **être informés des suites et injonctions données à propos de ce projet particulier.**

Christian BOUCQ
Conseiller communal.
